

**A Strasbourg,
comment scolariser vos enfants
dans l'enseignement international,
européen
ou bilingue**

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

Présentation de Strasbourg l'Européenne	p. 3
Un enseignement adapté aux besoins de vos enfants	p. 4

CHAPITRE 1- Un dispositif adapté à la scolarisation des élèves étrangers

A. Les Sections Internationales	p. 5
B. L'Ecole Européenne de Strasbourg	p. 7
C. Une spécificité de l'Académie de Strasbourg : l'offre d'enseignement bilingue français/allemand	p. 8

CHAPITRE 2- Ce que Strasbourg propose en terme de scolarisation pour vos enfants

A. De la maternelle au bac	
L'école maternelle, si votre enfant est âgé de 3 à 6 ans	p. 9
L'école élémentaire, si votre enfant est âgé de 6 à 11 ans	p. 13
Le collège, si votre enfant est âgé de 11 à 15 ans	p. 16
Le lycée, si votre enfant est âgé de plus de 15 ans	p. 18
Les sections internationales	
Examens spécifiques et validations	
B. Exemple de cursus complet en section internationale	p. 23
C. L'offre d'enseignement bilingue français-allemand	p. 24
D. Lycées proposant une section Abibac	p. 26

A savoir

Adresses utiles

INTRODUCTION GENERALE

Présentation de Strasbourg l'Européenne

Européenne, Strasbourg l'est par sa situation géographique et son histoire. Ville carrefour, elle est l'un des principaux axes de passage et d'échanges commerciaux en Europe.

Strasbourg bénéficie d'une situation privilégiée au carrefour des zones d'influence des capitales politiques, des métropoles économiques européennes et de l'espace rhénan dont elle est au cœur avec notamment l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Riche de toutes les cultures qui l'ont traversée, Strasbourg a su développer une tradition séculaire de dialogue, d'ouverture internationale et de respect des différences, qui constitue l'un des fondements de l'humanisme européen.

Ouverte sur le monde, Strasbourg peut s'enorgueillir d'être le siège d'une quinzaine d'institutions européennes ou organismes de coopération internationale sans être capitale d'Etat. Strasbourg est en particulier le siège du Parlement Européen, du Conseil de l'Europe et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, mais accueille aussi l'Eurocorps, le Médiateur Européen, la Pharmacopée, la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin, le Site Central du Système d'Information Schengen, l'Assemblée des Régions d'Europe, la Fondation Européenne de la Science, le Secrétariat permanent du Programme Scientifique International Frontière Humaine, l'Université internationale de l'Espace, la Commission internationale de l'Etat Civil, l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel et Arte.

Avec près de quatre-vingt dix représentations diplomatiques et consulaires, Strasbourg est la seconde ville diplomatique de France et conforte ainsi sa place et son influence capitale dans la défense et la promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et des Droits de l'Homme, en organisant par exemple chaque année le Forum Mondial de la Démocratie, en partenariat avec le Conseil de l'Europe.

Forte de la richesse de son histoire et de son engagement européen, Strasbourg a toujours appuyé son rayonnement sur une culture de l'accueil et de l'hospitalité en concourant activement aux politiques d'enseignement des langues étrangères.

Un enseignement adapté aux besoins de vos enfants

Strasbourg vous propose de scolariser vos enfants, dès leur plus jeune âge, dans une structure spécifique, répondant à vos attentes, qui s'articule autour de trois dispositifs : l'enseignement international, l'enseignement bilingue paritaire français/allemand et l'enseignement européen.

L'enseignement international

La présence de sections internationales à Strasbourg est justifiée par sa vocation de ville européenne et par l'environnement culturel et économique international offert par la ville.

Ces sections internationales répondent en particulier aux besoins des personnels des représentations diplomatiques, des organismes européens et des entreprises internationales installés à Strasbourg.

Six langues sont enseignées parallèlement au français : l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien dès l'école maternelle, le polonais à partir de l'école élémentaire et le russe au lycée.

Ces sections internationales permettent ainsi aux enfants de s'intégrer dans le système éducatif français, tout en gardant le contact avec leur langue et leur culture ; elles assurent le relais avec la scolarité antérieure, de façon à faciliter un éventuel retour dans le pays d'origine.

L'enseignement bilingue paritaire français/allemand

En raison de la proximité de l'Allemagne, de la présence de nombreuses entreprises allemandes à Strasbourg, et parce que la pratique de l'allemand, - langue régionale et langue de référence des dialectes alsaciens, mais également langue de communication internationale -, constitue un atout dans les relations économiques, sociales et culturelles, l'Académie de Strasbourg répond à une forte demande, en proposant un enseignement bilingue paritaire français/allemand, dont la pédagogie repose sur une exposition intensive à la langue-cible (à raison de 12 heures par semaine), dès le plus jeune âge.

L'Ecole Européenne de Strasbourg

A la rentrée de septembre 2008, eu égard à la présence des institutions européennes communautaires dans notre ville, la 1ère école européenne de France a vu le jour à Strasbourg. L'EES a pour vocation, à l'instar des autres écoles européennes, d'offrir une formation complète, inspirée par les valeurs de l'Europe, dans l'une des trois sections linguistiques (anglophone, francophone ou germanophone), allant du cycle maternel (scolarisation à 4 ans) au Baccalauréat européen.

L'enseignement et la pratique des langues, depuis le jardin d'enfants ou l'école maternelle jusqu'au Baccalauréat, permettent, grâce à la richesse d'une communauté éducative composée des équipes pédagogiques et administratives, des élèves et de leurs familles, de former vos enfants à la citoyenneté de demain dans un esprit de tolérance et d'ouverture au monde.

CHAPITRE 1 - Un dispositif adapté à la scolarisation des élèves étrangers

A. Les sections internationales

Les sections internationales ont vocation à accueillir des élèves étrangers, des élèves binationaux et des élèves français. Elles visent aussi bien à faciliter l’insertion des élèves dans le système scolaire français que leur éventuel retour dans leur système scolaire d’origine.

A cette fin, travaillent ensemble des enseignants français et des enseignants étrangers, mis à disposition par leur État d’origine, pour certaines sections. Ces derniers enseignent leur langue ainsi que l’histoire et la littérature, sur des programmes établis en concertation par les autorités éducatives des deux pays.

Elles sont ouvertes aux élèves dont l’aptitude, linguistique notamment, à suivre un enseignement de ce type a été vérifiée et jugée suffisante par l’établissement d’accueil. Parallèlement au français, six langues sont enseignées par des professeurs locuteurs natifs : l’allemand, l’anglais, l’espagnol et l’italien, ainsi que le polonais dans le premier degré et le russe au lycée.

Le développement des enjeux internationaux et plus particulièrement européens a conduit le système éducatif à se doter d’une stratégie d’ouverture internationale. Les différents dispositifs existant à Strasbourg, présentés dans cette brochure, constituent un cadre irremplaçable de brassage linguistique et culturel. Ils permettent de former des jeunes capables de diffuser la culture, les modes de pensée et de relever les défis d’une société ouverte sur le monde.

Les sections internationales accueillent des élèves étrangers, dont la langue première n’est pas le français, ainsi que d’autres élèves ayant eu un contact prolongé avec l’une des langues proposées. L’enseignement du français en tant que langue étrangère (FLE) est une des spécificités de la structure internationale.

Elles accueillent également des élèves étrangers non anglophones, issus de familles à profil international, qui sollicitent une section anglaise. Ce dispositif « Anglais Langue Etrangère (ALE) » est une spécificité de nos sections internationales, qui offre une structure temporaire, identique à la prise en charge effectuée en français (FLE), permettant aux élèves concernés de suivre, dès que possible, l’enseignement de l’anglais dispensé en section anglaise.

L’admission en section internationale se fait sur dossier. Elle est prononcée par l’Inspecteur d’Académie, Directeur des services départementaux de l’éducation nationale.

L'enseignement dispensé et les diplômes préparés dans les sections internationales :

Enseignement primaire (école maternelle et élémentaire) :

- au moins 4 heures hebdomadaires d'enseignement dans la langue de la section.

Enseignement secondaire :

- Les aménagements portent sur les programmes d'histoire-géographie, assurés partiellement en français et partiellement dans la langue de la section.

- 4h hebdomadaires au moins d'enseignement de langue et littérature dans la langue de la section.

Diplômes spécifiques préparés :

Au collège, en classe de 3ème : Diplôme National du Brevet - option internationale.

Au lycée, en classe de première et terminale : Option Internationale du Baccalauréat français et Abibac (pour la section allemande).

Pour l'Option Internationale du Baccalauréat Français (OIB), aux épreuves traditionnelles du Baccalauréat français se substituent des épreuves spécifiques de langue et littérature et d'histoire-géographie correspondant à l'enseignement dispensé en section internationale. Ce Baccalauréat constitue un réel atout pour la poursuite d'études supérieures.

L'Abibac, quant à lui, correspond à la délivrance du double diplôme : Abitur allemand et Baccalauréat français. L'originalité de cette certification repose sur la double correction par des professeurs allemands et français.

<https://www.ac-strasbourg.fr/publics/inscriptions-admissions/inscription-a-lecole/section-internationale/>

B. L'Ecole Européenne de Strasbourg

L'EES est un établissement public de droit français, en service depuis septembre 2008. Initialement implantée sur un site provisoire, boulevard d'Anvers, elle a intégré ses locaux définitifs à l'entrée du quartier de la Roberstau, à la rentrée de septembre 2015.

Dans une perspective européenne, l'EES a pour vocation de proposer, dans la langue maternelle ou langue usuelle de l'enfant, une formation complète visant la continuité éducative et pédagogique, de l'école maternelle au Baccalauréat européen. La scolarité en école européenne s'étend sur 14 années (2 années d'école maternelle, 5 années d'école primaire et 7 années d'école secondaire).

Sections linguistiques :

L'EES comporte 3 sections linguistiques :
- une section anglophone ;
- une section francophone ;
- une section germanophone.

L'enseignement étant dispensé intégralement dans la langue de la section, le choix de la section linguistique doit correspondre à la langue dominante de l'enfant. Les programmes scolaires sont identiques, quelle que soit la section linguistique. Les objectifs d'apprentissage sont définis par le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes. Les enseignants sont locuteurs natifs de la langue dans laquelle ils enseignent.

- Apprentissage des langues :
 - L'étude d'une langue 2 commence en 1^{ère} année du cycle primaire ;
 - L'étude d'une langue 3 commence en 2^{ème} année du cycle secondaire ;
 - A partir de la 3^{ème} année du cycle secondaire, les cours d'histoire-géographie sont dispensés en langue 2 ;
 - En 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année d'école primaire, les « Heures européennes » réunissent des élèves issus des 3 sections linguistiques.

- Temps scolaire :

Le calendrier scolaire est aligné sur le calendrier scolaire français.
La semaine de classe est une semaine de 5 jours ; l'EES fonctionne du lundi au vendredi.

- Temps périscolaire :
 - Un service de restauration scolaire est organisé par l'Ecole européenne
 - Des activités péri- et extrascolaires sont proposées par l'Association des parents d'élèves (APE-EES).

- Place des parents :

Les parents jouent un rôle actif au sein des différentes instances de l'école européenne (comité consultatif, conseil d'école, conseil d'administration, groupes de travail,...).
L'Association des parents d'élèves porte la responsabilité de l'organisation des activités péri- et extrascolaires.

- Modalités d'admission:

L'admission des élèves est prononcée par l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale.
Sont admis de droit les enfants du personnel des institutions communautaires, ainsi que les enfants scolarisés précédemment dans une autre école européenne. Les autres candidatures sont examinées par une commission d'admission, dans la limite des places disponibles, en fonction de l'ordre de priorité suivant :

 - Enfants du personnel des institutions européennes et organisations internationales autres ;
 - Enfants des personnels diplomatique et consulaire ;
 - Enfants des personnels d'organismes à vocation internationale ;
 - Enfants de langue maternelle européenne autre que le français ;
 - Enfants de familles ayant un projet de mobilité européenne ;

- Enfants de familles formulant un souhait d'éducation dans l'esprit des écoles européennes.

Les informations et dossiers de candidature sont téléchargeables à partir du serveur académique :

<http://www.ee-strasbourg.eu/accueil>

C. Une spécificité de l'Académie de Strasbourg : l'offre d'enseignement bilingue paritaire français / allemand

L'enseignement bilingue mis en place dans l'Académie de Strasbourg depuis 1991, conjointement par les autorités académiques et les collectivités territoriales, associe le français, langue nationale, à l'allemand, langue des pays voisins et langue de référence des dialectes alémanique et francique parlés en Alsace. L'objectif est de permettre aux élèves d'acquérir des compétences linguistiques élevées dans les deux langues.

Les objectifs disciplinaires sont ceux définis par les programmes nationaux.

Le cursus bilingue débute à l'école maternelle et se poursuit à l'école élémentaire (sous une forme paritaire) puis au collège (sous une forme non paritaire). Il est accessible à tous les élèves en maternelle et en cours de scolarité, sur tests d'aptitude de langue.

Les élèves issus du cursus bilingue ont la possibilité, au lycée (voie générale), de suivre le cursus Abibac (Abi = Abitur allemand ; Bac = Baccalauréat français) visant la double délivrance du baccalauréat et de l'Abitur. Le lycée Jean Monnet le lycée des Pontonniers ainsi que le lycée Marcel Rudloff offrent une préparation à cette double certification.

Une autre option consiste à poursuivre leur scolarité au lycée dans une section européenne de langue allemande (enseignement d'une discipline non linguistique en allemand).

Dans l'enseignement primaire, le cursus bilingue bénéficie d'une répartition des horaires à parité entre le français et l'allemand (12h / 12h, plus 2h d'APC, le cas échéant).

A l'école maternelle,

- tous les domaines d'activité se répartissent entre les deux langues ;
- l'enseignement bilingue est accessible à tout enfant dont les parents en font la demande.

A l'école élémentaire, l'ensemble des domaines disciplinaires est équitablement partagé en deux.

CHAPITRE 2 - Ce que Strasbourg propose en termes de scolarisation pour vos enfants

A. De la maternelle au bac

L'école maternelle, si votre enfant est âgé de 3 à 6 ans

◆ Établissements publics

- École maternelle à sections internationales Vauban

4 rue de Louvain

67000 Strasbourg

Tél : +33 (0)3 88 61 78 40 - Fax : +33 (0)3 88 45 38 91

Mail : ce.0670272G@ac-strasbourg.fr

L'école maternelle Vauban est composée de 8 classes, dont 3 classes à sections internationales, accueillant des enfants âgés de 3 à 6 ans, de la Petite Section à la Grande Section.

Les langues proposées sont l'allemand et l'anglais. Chacune des classes à sections internationales comprend des enfants issus des 2 sections linguistiques. L'enseignement en français est assuré par des professeurs des écoles. L'enseignement dans la langue de la section est pris en charge par des professeurs locuteurs natifs.

Les enfants peuvent être pris en charge pendant la pause méridienne : un restaurant scolaire est à leur disposition, ainsi qu'un accueil maternel périscolaire (matin et soir). Le mercredi et pendant les vacances scolaires, un accueil de loisirs est organisé par la Ville.

Pour tout renseignement, prière de contacter la Direction de l'école, par mail ce.0670272G@ac-strasbourg.fr ou par téléphone au +33 (0)3 88 61 78 40, les lundis et mardis.

Pour toute demande d'admission, prière de contacter l'Inspection académique du Bas-Rhin au +33 (0)3 88 45 92 92 ou par mail à l'adresse : admission.sectioninternationale@ac-strasbourg.fr.

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site l'Académie de Strasbourg.

<https://www.ac-strasbourg.fr/publics/inscriptions-admissions/inscription-a-lecole/section-internationale/>

- Ecole maternelle internationale Robert Schuman

10 rue Vauban

67000 Strasbourg

Tél/Fax : +33 (0)3 88 60 04 66

Mail : ce.0672403Y@ac-strasbourg.fr

L'école maternelle Robert Schuman est composée de 6 classes à sections internationales, accueillant des enfants de 3 à 6 ans, de la Petite Section à la Grande Section. Les langues proposées sont l'anglais, l'espagnol et l'italien. Chaque classe comprend des enfants issus des 3 sections linguistiques. L'enseignement en français est assuré par des professeurs des écoles. L'enseignement dans la langue de la section est pris en charge par des professeurs locuteurs natifs.

Les enfants peuvent être pris en charge pendant la pause méridienne : un restaurant scolaire est à la leur disposition, ainsi qu'un accueil maternel périscolaire (matin et soir). Le mercredi et pendant les vacances scolaires, un accueil de loisirs est organisé par la Ville.

Pour tout renseignement prière de contacter la Direction de l'école, par mail ce.0672403Y@ac-strasbourg.fr ou par téléphone au +33 (0)3 88 60 04 66, le jeudi.

Pour toute demande d'admission, prière de contacter l'Inspection académique du Bas-Rhin au +33 (0)3 88 45 92 92 ou par mail à l'adresse :

admission.sectioninternationale@ac-strasbourg.fr.

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site de l'Académie de Strasbourg.

<https://www.ac-strasbourg.fr/publics/inscriptions-admissions/inscription-a-lecole/section-internationale/>

- Ecole Européenne de Strasbourg

Cycle maternel

2 rue Peter SCHWARBER

67000 STRASBOURG

+33 (0)3 88 34 82 20

Mail : ecole.europeenne@ac-strasbourg.fr

L'école maternelle accueille environ une centaine d'enfants issus de 40 nationalités au sein de trois sections linguistiques distinctes. L'équipe pédagogique est constituée de quatre professeurs : deux professeurs pour les deux classes francophones, un professeur germanophone et un professeur anglophone. La scolarité débute en classe de M1 soit à l'âge de quatre ans environ. Durant ses deux années à l'école maternelle, l'enfant s'ouvrira au monde qui l'entoure, partagera des projets avec les enfants des autres sections linguistiques tout en développant des compétences. Le programme scolaire proposé permet à chaque individu de renforcer, à son rythme, ses connaissances.

<http://www.ee-strasbourg.eu/accueil>

- Ecoles maternelles - sites bilingues paritaires français / allemand

Les classes ou sections bilingues français/allemand accueillent les enfants à partir de l'âge de 3 ou 4 ans ; elles fonctionnent selon les principes régissant le cursus bilingue paritaire. La liste des écoles proposant la filière est consultable sur le site de la Ville :

www.strasbourg.eu

◆ Etablissements privés

- Playgroup

14 rue de Champagne

67100 Strasbourg

+33 (0)3 88 39 10 47

Mail : playgroup@wanadoo.fr

Site web : www.playgroup.fr

Le Playgroup est un jardin d'enfants bilingue qui propose des activités en français et en anglais. Cet établissement accueille des enfants (résidant à Strasbourg ou non) âgés de 2 ans et demi à 6 ans, du lundi au vendredi, y compris pendant les vacances scolaires, de 8h à 18h15.

La structure est gérée par une association culturelle, et les parents sont étroitement associés à son fonctionnement. Les groupes d'enfants sont encadrés par deux éducateurs, l'un francophone et l'autre anglophone, proposant chacun des activités pédagogiques dans sa langue maternelle.

- La Buissonnière de l'Aar

11 quai Zorn

67000 Strasbourg

+33 (0)3 88 37 31 89

Site web : <http://www.labuissonniedelaar.fr/fr/>

Ce jardin d'enfants propose un accueil bilingue en français et en allemand, privilégiant une pédagogie ludique, au travers des activités quotidiennes. L'équipe pédagogique accueille, au sein de petits groupes, des enfants âgés de 2 ans à 4 ans, de 7h55 à 18h00, du lundi au vendredi sauf le mercredi.

Un Centre de Loisirs sans Hébergement accueille les 2-6 ans les mercredis et congés scolaires.

- Les Tout Petits d'Alsace

21 rue Vauban

67000 Strasbourg

Tèl/fax : +33 (0)3 88 61 75 25

Mail : lestoutpetitsdalsace@wanadoo.fr

Site web : <http://toutpetitsdalsace.fr/>

« Les Tout Petits d'Alsace » est un jardin d'enfants multilingues. Il est constitué d'une section francophone, de deux sections bilingues français / allemand, ainsi que d'une section francophone avec initiation au polonais et au russe.

Les enfants sont accueillis de 7h45 à 18h15 à la carte.

- L'école ABCM Zweisprachigkeit « les Mickele »

3 rue Ste Elisabeth

67000 Strasbourg

+33 (0)9 72 13 30 66

Mail : info@lesmickele.com

Site web : <http://www.abcmzwei.eu/a-b-c-m-zweisprachigkeit-strasbourg-les-mickele/>

L'école « les Mickele » est une maternelle associative qui propose un enseignement bilingue paritaire français - langue régionale dans ses dimensions standard, l'allemand, le dialectal, l'alémanique.

Elle accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans, de 7h30 à 18h15 Les repas et activités périscolaires sont organisés sur site par l'association de parents « Les Mickele ».

L'école élémentaire, si votre enfant est âgé de 6 à 11 ans

◆ **Établissements publics**

- École élémentaire internationale Robert Schuman

10 rue Vauban

67000 Strasbourg

Tél/Fax : +33 (0)3 88 60 73 65

Mail : ce.0672269C@ac-strasbourg.fr - www.ia67.ac-strasbourg.fr/elemschuman

L'école élémentaire internationale Robert Schuman accueille des enfants âgés de 6 à 11 ans ; elle comprend 15 classes, du CP au CM2 (3 classes par niveau), ainsi qu'une UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) pour les enfants nouvellement arrivés en France, qui bénéficient d'un enseignement du FLE (Français Langue Etrangère).

Les langues enseignées, parallèlement au français, sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien, à hauteur d'au moins 4 heures par semaine.

La durée hebdomadaire des cours est de 24 heures, auxquelles viennent s'ajouter 2 heures d'aide personnalisée, le cas échéant. Les activités scolaires sont celles de toute école française, en référence aux programmes nationaux. L'enseignement en français est assuré par des professeurs des écoles. L'enseignement dans la langue de la section est pris en charge par des professeurs locuteurs natifs.

Les enfants peuvent être pris en charge pendant la pause méridienne : un restaurant scolaire est à leur disposition. Un accueil périscolaire (matin et soir) est assuré par l'Association des Familles Laïques (AFL). Un centre culturel, situé à proximité de l'école, accueille les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires.

L'admission des élèves en école à sections internationales est prononcée par Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale, sur la base d'un dossier de candidature, complété par les parents, et d'un test de langue (en allemand, en anglais, en espagnol ou en italien) ; cette évaluation du

niveau de compétence linguistique est destinée à apprécier la capacité de l'élève à tirer profit d'un enseignement dans la langue de la section sollicitée.

Pour tout renseignement, prière de contacter la Direction de l'école par mail ce.0672269C@ac-strasbourg.fr ou par téléphone au +33 (0)3 88 60 73 65.

Les admissions sont possibles tout au long de l'année scolaire pour les familles arrivant de l'étranger ou d'un autre département français.

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site de l'Académie de Strasbourg.

<https://www.ac-strasbourg.fr/publics/inscriptions-admissions/inscription-a-lecole/section-internationale/>

- Écoles élémentaires à sections internationales du Conseil des XV

Cycle 2 : 2 rue de Douai 67000 Strasbourg

Tél / Fax : + 33 (0) 3 88 61 92 72

Mail : ce.0672461L@ac-strasbourg.fr

Cycle 3 : 6 rue de Wallonie 67000 Strasbourg

Tél / Fax : + 33 (0) 3 90 40 84 60

Mail : ce.0673092X@ac-strasbourg.fr

L'école élémentaire du Conseil des XV accueille des enfants âgés de 6 à 11 ans.

Elle comprend 3 sections internationales (allemand et anglais et polonais), dans 11 classes réparties sur 5 niveaux d'enseignement, du CP au CM2.

Les classes du cycle 2 : niveaux CP et CE1 et CE2 fonctionnent sur le site de la rue de Douai ; les classes de cycle 3 : CM1 et CM2 fonctionnent sur le site de la rue de Wallonie.

Les enfants nouvellement arrivés en France bénéficient d'un enseignement du FLE (Français Langue Etrangère).

La durée hebdomadaire des cours est de 24 heures, auxquelles viennent s'ajouter 2 heures d'aide personnalisée, le cas échéant.

Les activités scolaires sont celles de toute école française, en référence aux programmes nationaux.

L'enseignement en français est assuré par des professeurs des écoles. L'enseignement dans la langue de la section est pris en charge par des professeurs locuteurs natifs.

Les enfants peuvent être pris en charge pendant la pause méridienne : un restaurant scolaire est à leur disposition.

Par ailleurs, un accueil périscolaire est organisé par le Centre Culturel et Social « Rotterdam » : le matin et le soir.

L'admission des élèves en école à sections internationales est prononcée par Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale, sur la base d'un dossier de candidature, complété par les parents, et d'un test de langue (en allemand, en anglais, en espagnol, en italien ou en polonais) ; cette

évaluation du niveau de compétence linguistique est destinée à apprécier la capacité de l'élève à tirer profit d'un enseignement dans la langue de la section sollicitée.

Pour tout renseignement, prière de contacter la Direction de l'école, par mail ce.0672461L@ac-strasbourg.fr ou par téléphone au +33 (0)3 88 61 92 72.

Les admissions sont possibles tout au long de l'année scolaire pour les familles arrivant de l'étranger ou d'un autre département français.

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site de l'Académie de Strasbourg.

<https://www.ac-strasbourg.fr/publics/inscriptions-admissions/inscription-a-lecole/section-internationale/>

- Ecole européenne de Strasbourg

Cycle primaire

2 rue Peter SCHWARBER

67000 STRASBOURG

+33 (0)3 88 34 82 20

Mail : ecole.europeenne@ac-strasbourg.fr

L'école primaire compte 320 élèves de différentes nationalités. Elle est constituée de 15 classes dont 5 classes francophones, 5 classes anglophones et 5 classes germanophones. Le cycle primaire dure 5 ans. A l'école primaire l'accent est mis sur la langue 1, les mathématiques, l'apprentissage d'une langue étrangère (la langue 2 qui commence en 1^{ère} année du primaire) et la Découverte Du Monde

<http://www.ee-strasbourg.eu/accueil>

- Ecoles élémentaires - sites bilingues paritaires français / allemand

Elles accueillent les enfants âgés de 6 à 11 ans, dans les classes de CP au CM2 ; elles fonctionnent selon les principes régissant le cursus bilingue paritaire.

La liste des écoles proposant la filière est consultable sur le site de la Ville : www.strasbourg.eu

◆ Établissements privés

- Bilingual International School of Strasbourg

Pôle Educatif Jan Amos Comenius

Ecole "le Gymnase"-Lucie Berger

1 rue des Greniers

67000 STRASBOURG

+33 (0)3 88 15 28 00 - Fax : +33 (0)3 88 15 28 09

Mail : contact-lucieberger@legymnase.eu

Site web : www.lucieberger.com

Bilingual International School of Strasbourg (B.I.S.S.) est une structure bilingue français/anglais. Installée au sein de l'Ecole Lucie Berger, elle propose un enseignement paritaire (12h en anglais et 12h en français) pour les 5 niveaux de classe de l'école élémentaire, du CP au CM2. B.I.S.S. se poursuit en collège par une classe de sixième où

sont assurées 12h d'enseignement en anglais. Les divers niveaux du collège seront ouverts progressivement. Les professeurs sont des locuteurs natifs.

En lien avec le Gymnase Jean Sturm et l'Ecole Lucie Berger, B.I.S.S. permet aux élèves de suivre une scolarité complète du primaire au secondaire, au sein d'un système pédagogique cohérent : le pôle Jan Amos Comenius, avec à terme la possibilité d'obtenir la certification Baccalauréat International.

Les cours sont assurés du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. Les enfants ont la possibilité de manger au restaurant scolaire. Ils sont pris en charge pour des activités périscolaires entre 12h et 14h ainsi que le soir par le Croisillon. Cette association socio-éducative propose aussi des activités les mercredis et pendant les congés scolaires.

Les inscriptions à B.I.S.S. sont ouvertes toute l'année (100 euros de frais d'inscription par an). Les frais de scolarité s'élèvent à 7 600 euros / an (ou 3 400 euros si les parents ne bénéficient pas d'une subvention ou d'un règlement direct par l'employeur).

◆ Ecoles privées proposant un enseignement bilingue paritaire français-allemand

- Ecole élémentaire Saint-Etienne

9 rue des Couples

67000 Strasbourg

+33 (0)3 88 15 54 60

Mail : contact@cse-strasbourg.com

Site web : <http://www.cse-strasbourg.com/>

Cet enseignement est proposé du CP au CM2, pour les enfants âgés de 6 à 11 ans.

- Ecole élémentaire Lucie Berger

1 rue des Greniers

67000 Strasbourg

+33 (0)3 88 15 28 00

Mail : contact-lucieberger@legymnase.eu

Site web : www.lucieberger.com

Cet enseignement est proposé du CP au CM2, pour les enfants âgés de 6 à 11 ans.

Le collège, si votre enfant est âgé de 11 à 15 ans

◆ Etablissements publics

- Collège à sections internationales de l'Esplanade

20 rue de Londres

B.P. 32

67043 Strasbourg Cedex

+33 (0)3 88 45 33 50 - Fax : +33 (0)3 88 61 85 05

ce.0671915t@ac-strasbourg.fr

Le collège à sections internationales de l'Esplanade accueille des élèves de la 6ème à la 3ème. Il propose cinq sections internationales : allemande, anglaise, espagnole, italienne et polonaise. Elles comprennent 5 classes par niveau (6ème, 5ème, 4ème et 3ème).

Ces sections sont destinées à accueillir dans une même collectivité scolaire des élèves français et étrangers. Elles doivent leur permettre, d'une part de développer des compétences dans la langue française, avec des professeurs français, et d'autre part, d'étudier avec des professeurs locuteurs natifs un programme complémentaire dans la langue de la section.

Ce dispositif a notamment pour but de faciliter, pour les élèves étrangers, en cas de retour, les éventuelles réadaptations à l'enseignement dispensé dans le pays d'origine. A cet effet, 6 heures d'enseignement dans la langue de la section, dont 4 heures de langue et littérature et 2 heures d'histoire, s'ajoutent aux heures d'enseignement du cursus normal de l'élève au collège.

Les cours de Français Langue Etrangère (FLE) s'adressent quant à eux aux élèves non francophones, afin de favoriser leur accueil et leur intégration dans leur nouvel univers scolaire. Les élèves sont répartis en groupes à effectifs réduits selon leur niveau en langue française, déterminé par des tests de positionnement en début d'année scolaire ou dès leur arrivée dans l'établissement.

Les élèves de 3ème suivant les cours de FLE bénéficient d'une aide pédagogique particulière en mathématiques pour leur permettre de préparer le Brevet des Collèges et l'orientation vers la classe de Seconde.

Le Collège de l'Esplanade fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 7h30 à 18h00, le mercredi et le samedi jusqu'à 12h00.

Les élèves peuvent prendre leur repas de midi au restaurant scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le collège propose également de nombreuses activités extrascolaires sportives et culturelles.

Capacité d'accueil de l'établissement : 150 élèves par niveau de classe.

Les inscriptions au Collège de l'Esplanade ont lieu durant toute l'année.

Prière de contacter le collège au +33 (0)3 88 45 33 50 pour retirer un dossier d'inscription : votre enfant effectuera un test afin de vérifier son niveau de compétence dans la langue de la section.

- Collège à sections internationales Vauban

70 Boulevard d'Anvers

67000 Strasbourg

+33 (0) 3 88 61 56 51

depuis la rentrée 2016, le collège Vauban accueille également des classes de sections internationales allemande, anglaise et polonaise.

- Ecole européenne de Strasbourg

Cycle secondaire

2 rue Peter SCHWARBER

67000 STRASBOURG

+33 (0)3 88 34 82 20

Mail : ecole.europeenne@ac-strasbourg.fr

Le cycle secondaire dans les Ecoles européennes comporte 7 années de scolarité. Les points forts de l'éducation à l'Ecole européenne sont : un vaste choix d'apprentissage et un enseignement des langues de qualité, un échange interculturel entre des étudiants de nombreux pays européens, ainsi qu'un enseignement scientifique exigeant. La section secondaire de l'Ecole européenne de Strasbourg, qui accueille les enfants dès l'âge de 11 ans, se compose de trois sections linguistiques : germanophone, anglophone et francophone. De plus, conformément aux programmes européens, un soutien éducatif est proposé aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage.

<http://www.ee-strasbourg.eu/accueil>

Collèges à sections bilingues français / allemand.

◆ **Etablissements privés**

- Bilingual International School of Strasbourg

Le Gymnase Lucie Berger

1 rue des Greniers

67000 STRASBOURG

+33 (0)3 88 15 28 00 - Fax : +33 (0)3 88 15 28 09

Mail : contact-lucieberger@legymnase.eu

Site web : www.lucieberger.com

B.I.S.S. propose au collège une classe de sixième où sont assurées 12 h d'enseignement en anglais. Les divers niveaux du collège seront ouverts progressivement.

-Collège Episcopal Saint-Etienne

2 rue de la Pierre Large

67084 Strasbourg Cedex 1

+33 (0)3 88 76 75 88

Mail : contact@cse-strasbourg.com

Site web : <http://www.cse-strasbourg.com/>

- Gymnase Lucie berger

1 rue des Greniers
67000 Strasbourg
+33 (0)3 88 15 28 00

Y sont accueillies les classes de 6ème et de 5ème.

A compter de la classe de 4ème, les élèves sont accueillis sur le site du
Gymnase Jean Sturm

8 place des Étudiants
BP 23

67060 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 77 10 - Fax : +33 (0)3 88 15 77 11

E-mail : contact-jeansturm@lagymnase.eu

Site web : <https://www.jsturm.fr/>

Le lycée, si votre enfant est âgé de plus de 15 ans

◆ Etablissements publics

- Lycée international des Pontonniers

1, rue des Pontonniers
67081 Strasbourg cedex
+33 (0)3 88 37 15 25 - Fax : +33 (0)3 88 37 98 94

lycee.international@ac-strasbourg.fr –

<http://www.lyc-sections-internationales-strasbourg.ac-strasbourg.fr/>

Depuis 1979, le Lycée International de Strasbourg, aussi appelé Lycée des Pontonniers, est érigé en établissement international destiné à accueillir des élèves français et étrangers dans les classes de second cycle de l'enseignement secondaire. Lycée public, gratuit, il accueille les élèves à partir de l'âge de 15 ans, du lundi au samedi, de 8h00 à 18h00, avec possibilité de restauration à la Gallia.

Outre les cinq sections internationales (anglaise, allemande, espagnole, italienne et polonaise), le Lycée International est le seul établissement français à proposer une section internationale en langue russe.

Les sections internationales

Objectif : permettre à des élèves étrangers d'intégrer le système scolaire français dans un cadre adapté à leur situation, et de suivre avec des élèves français un cursus menant au Baccalauréat d'enseignement général, tout en valorisant leurs compétences dans leur langue maternelle.

(cf. O.I.B.)

1) La section anglaise

La section offre une occasion unique d'acquérir une éducation bilingue et biculturelle. Les professeurs qui y enseignent sont soit des natifs d'un pays de langue anglaise, soit des enseignants au statut de locuteur natif. Ils sont pour la plupart diplômés soit du CAPES soit de l'Agrégation.

Le recrutement des élèves s'effectue sur 2 niveaux :

□ Le niveau national : il s'adresse à des élèves quasiment bilingues qui reçoivent, en anglais, un enseignement de 4 heures de langue et littérature et 4 heures d'histoire-géographie. Ces élèves présentent systématiquement l'International General Certificate of Secondary Education (I.G.C.S.E. à la fin de la Seconde), et le Baccalauréat à option internationale (O.I.B.) en Terminale, où ils bénéficient de 5 heures de littérature et de 5 heures d'histoire-géographie en langue anglaise. Le niveau spécial : il s'adresse essentiellement à des élèves francophones qui ont un excellent niveau de langue anglaise. Ces élèves reçoivent un enseignement de 4 heures de langue et littérature en Seconde et en Première. Ils ont par ailleurs 2 heures d'histoire en anglais en Seconde, et 1 heure de civilisation en Première.

Ils passent un Baccalauréat général français et présentent les examens de Cambridge en langue étrangère anglaise.

2) La section allemande

La formation dispensée permet aux élèves d'appréhender les deux cultures et vise l'acquisition d'une très bonne maîtrise des deux langues.

Les professeurs de littérature sont germanophones, diplômés dans les deux pays ; les professeurs d'histoire-géographie sont habilités à enseigner en langue allemande.

Dans le cadre des Accords de Mulhouse, la Section Abi-Bac prépare les élèves à l'obtention simultanée de l'Abitur et du Baccalauréat. Les élèves bénéficient de 6 heures hebdomadaires en langue, littérature et civilisation allemandes et de 4 heures d'histoire-géographie en langue allemande (en Première et en Terminale ; 5 heures pour la classe de Seconde).

3) Les sections espagnole, italienne et polonaise

Elles recrutent sur la base du niveau « national » (cf. section anglaise) et propose une formation bilingue et biculturelle ; elle dispense un enseignement hebdomadaire de 5 heures de langue et littérature, et de 2 heures d'histoire.

Les professeurs, de langue maternelle polonaise, ont le statut de professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur. Ils sont engagés par le Ministère polonais de l'Education Nationale.

Les sections espagnole et italienne dispensent un enseignement hebdomadaire de 4 heures de langue et littérature, et de 2 heures d'histoire (pour la section espagnole, en Seconde, puis 3 heures en Première et en Terminale). A cela s'ajoutent, pour tous les

niveaux, 2 heures de géographie en français, sur la base d'un programme commun avec la section. Ces élèves sont systématiquement préparés à l'O.I.B. (cf. ci-dessous)

4) La section russe

Une première en France depuis 2004 : les élèves bénéficient en langue russe de 4 heures de langue et littérature, et de 2 heures d'histoire, et préparent également l'O.I.B. (cf. ci-dessous). Toutes les matières de la section sont dispensées par des professeurs locuteurs natifs, fonctionnaires de l'Education Nationale et titulaires d'un CAPES ou d'une Agrégation.

Comme les autres sections internationales, la section russe offre aux jeunes russophones venus d'horizons divers (Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Moldavie, Russie, Ukraine, etc.) la possibilité de s'intégrer en douceur dans le système d'enseignement et la civilisation française, tout en renforçant leur maîtrise de la langue et de la culture russes. Les élèves bénéficient donc d'une formation bilingue et biculturelle qui peut constituer un atout majeur pour leurs études ultérieures et leur entrée dans la vie active. Tous ces enseignements spécifiques sont assurés par des professeurs locuteurs natifs, recrutés soit par l'Education Nationale, soit par leur pays d'origine.

5) Le Français Langue Etrangère (F.L.E)

Spécificité d'une structure internationale, l'enseignement du français en tant que langue étrangère permet d'accueillir des élèves étrangers dont la langue première n'est pas le français, et qui ne maîtrisent pas ou pas suffisamment la langue nationale pour suivre avec profit l'ensemble des cours.

Cet enseignement intensif est adapté au niveau de chaque élève qui bénéficie d'un suivi individualisé. L'enseignement du Français Langue Etrangère est destiné à faciliter l'intégration de ces élèves dans le système éducatif français, à travers l'apprentissage du vocabulaire ainsi que des méthodes propres à chaque discipline.

Examens spécifiques et validations

1) L'O.I.B

Il s'agit de l'Option Internationale du Baccalauréat français. C'est le seul cas où le système éducatif français reconnaît d'autres systèmes nationaux. En effet, les épreuves d'histoire et de langue - littérature sont passées dans la langue de la section et se substituent à celles du baccalauréat français, quelle que soit la filière d'enseignement général. Les programmes et les sujets, la manière de les traiter, ainsi que la langue de composition écrite sont en adéquation avec la section internationale.

Les coefficients des deux épreuves passées dans la langue de la section sont très élevés et représentent à eux seuls la moitié des coefficients de l'ensemble des épreuves du Baccalauréat. La compétence linguistique des élèves est ainsi mise en valeur et permet à certains d'obtenir leur Baccalauréat alors que, dans les autres disciplines qui composent

l'examen, leurs scores sont parfois moindres, du fait de leur moins bon niveau en langue française.

Ce baccalauréat avec O.I.B. est reconnu par les universités étrangères et permet d'intégrer leur cursus.

2) Les examens anglo-américains

Une préparation pour les trois niveaux des examens de Cambridge reconnus internationalement (First, Advanced et Proficiency) est assurée pour tous les élèves qui le souhaitent.

- L'I.G.C.S.E

C'est l'International General Certificate in Secondary Education.

Il sanctionne la fin du premier cycle obligatoire.

- Le P.S.T.A.T

Il s'agit d'un examen américain, le Preliminary Scholastic Assessment Tests, qui permet d'accéder aux universités américaines. Les élèves intéressés bénéficient d'une préparation spécifique.

3) Les examens allemands : le Sprachdiplom

En dehors des sections AbiBac, les élèves peuvent se présenter en classe de Seconde à la certification en langue, niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. En Première et en Terminale, ils peuvent obtenir le Sprachdiplom, niveau B2/C1 du CECRL.

4) Les examens espagnols

Depuis 1991, le Lycée International est reconnu en tant que centre d'examen pour les trois niveaux du Diplôme d'Espagnol Langue Etrangère (D.E.L.E.), en collaboration avec l'Instituto Cervantes.

L'équivalence entre le diplôme français du Baccalauréat et la Selectividad est reconnue en Espagne, ce qui permet de s'inscrire directement dans les universités espagnoles, une fois le diplôme obtenu, mais l'accréditation de cette équivalence doit être demandée à l'UNED (Universidad Nacional de Educación a Distancia) à Madrid.

5) Les examens binationaux

Le Lycée international délivre simultanément le Baccalauréat et l'Abitur, ce qui valide les études en Section Internationale allemande. Titulaires de ces deux examens (AbiBac), les élèves pourront entreprendre leurs études supérieures en Allemagne ou en France et suivre les nombreux cursus universitaires binationaux.

6) Les attestations de niveaux

Lorsqu'un élève étranger réside à Strasbourg pour une durée trop courte pour envisager la préparation du Baccalauréat et/ou de l'O.I.B, il est intégré au niveau d'étude qui lui correspond, profite si besoin d'un enseignement du F.L.E, et reçoit, au moment de son

départ, une attestation de niveau qu'il peut faire reconnaître dans son système éducatif d'origine.

Inscriptions et conditions d'admission

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année. Les familles des élèves étrangers prennent contact avec le Proviseur au +33 (0)3 88 37 15 25. Le cas échéant, ils seront convoqués pour des tests d'admission.

Les sections internationales en anglais, italien, espagnol, polonais, russe, ne sont pas sectorisées et sont accessibles à tout élève ayant le niveau requis.

La section allemande est ouverte aux élèves du Collège de l'Esplanade (sections internationales) et aux élèves issus des collèges du District I de l'Académie de Strasbourg.

Lycée international des Pontonniers : informations sous réserve de modifications éventuelles en cours d'année

La préparation à l'ABIBAC est également proposée au :

- Lycée Jean Monnet

2 place Albert Schweitzer

67100 Strasbourg

+33 (0)3 88 31 95 60

- Collège St Etienne (Etablissement privé)

2 rue de la Pierre Large

67000 Strasbourg

+33 (0)3 88 76 75 88 - Fax : +33 (0)3 88 76 75 89

B. Exemple de cursus complet en section internationale

- Ecole maternelle

3/6 ans

- Ecole maternelle à sections internationales Vauban
- Ecole maternelle internationale Robert-Schuman

- Ecole Élémentaire

6/11 ans

- Ecole élémentaire à sections internationales du Conseil des XV
- Ecole élémentaire internationale Robert-Schuman

- Collège

11/15 ans

- Collège à sections internationales de l'Esplanade
- Diplôme : Brevet des Collèges

- Lycée

15/18 ans

- Lycée international des Pontonniers Diplôme : Baccalauréat Option internationale

C. L'offre d'enseignement bilingue français / allemand

◆ Etablissements publics

○ Écoles maternelles

- Ecole maternelle Albert Le Grand, 43 rue de Fréland, 67100 Strasbourg, +33 (0)3 88 34 68 38
- Ecole maternelle Branly, 7 rue de l'Abbé Wetterlé, 67000 Strasbourg +33 (0)3 88 36 64 23
- Ecole maternelle Brigitte, 17 rue Gioberti, 67200 Strasbourg +33 (0)3 88 27 14 31
- Ecole maternelle Gustave Doré, 175 rte de Mittelhausbergen 67200 Strasbourg +33 (0)3 88 27 83 10
- Ecole maternelle Jean Fischart, 8 rue de Provence 67100 Strasbourg +33 (0)3 88 39 39 62
- Ecole maternelle Musau, 78 avenue Jean Jaurès 67100 Strasbourg +33 (0)3 88 84 12 91
- Ecole maternelle Neufeld, 1 rue du Sundgau 67100 Strasbourg +33 (0)3 88 44 41 54
- Ecole maternelle Niederau, 16 rue de la Papeterie 67000 Strasbourg +33 (0)3 88 31 15 30
- Ecole maternelle Pasteur, 12 rue des Veaux 67000 Strasbourg +33 (0)3 88 35 52 36
- Ecole primaire du Rhin, 170 route du Rhin 67100 Strasbourg +33 (0)3 88 60 04 62
- Ecole maternelle Schoepflin, 6 quai Schoepflin 67000 Strasbourg +33 (0)3 88 15 77 60
- Ecole maternelle Saint-Jean, 13 rue des Bonnes Gens 67000 Strasbourg +33 (0)3 88 32 04 76
- Ecole maternelle Saint-Thomas, 2 rue de la Monnaie 67000 Strasbourg +33 (0)3 88 32 80 69
- Ecole maternelle Stockfeld, 1 rue du Loriot 67100 Strasbourg +33 (0)3 88 39 74 07
- Ecole maternelle Stoskopf, 22 rue Colette 67200 Strasbourg +33 (0)3 88 29 26 28
- Ecole maternelle Charles Adolphe Wurtz, 51 rue du Rieth 67200 Strasbourg +33 (0)3 88 27 14 10
- Ecole maternelle de la Ziegelau, 56 rue de la Grossau 67100 Strasbourg +33 (0)3 88 34 27 22

○ Ecoles élémentaires

- Ecole élémentaire Albert Le Grand, 4 rue de Huningue 67100 Strasbourg +33 (0)3 88 34 60 98
- Ecole élémentaire Branly, 9 rue de l'Abbé Wetterlé 67000 Strasbourg +33 (0)3 88 35 18 28

- Ecole élémentaire Brigitte, 25 rue Gioberti 67200 Strasbourg
- +33 (0)3 88 27 14 37
- Ecole élémentaire Gustave Doré, 175 rte de Mittelhausbergen 67200 Strasbourg
- +33 (0)3 88 27 84 22
- Ecole élémentaire Jean Fischart, 8 rue de Provence 67100 Strasbourg
- +33 (0)3 88 39 01 17
- Ecole élémentaire Musau, 78 avenue Jean Jaurès 67100 Strasbourg
- +33 (0)3 88 34 21 74
- Ecole élémentaire Neufeld, 1 rue du Sundgau 67100 Strasbourg
- +33 (0)3 88 34 06 14
- Ecole élémentaire Niederau, 12 rue de la Papeterie 67000 Strasbourg
- +33 (0)3 88 31 13 44
- Ecole élémentaire Ste Madeleine, 2 place Sainte Madeleine 67000 Strasbourg
- +33 (0)3 88 36 04 74
- Ecole primaire du Rhin, 170 route du Rhin 67100 Strasbourg
- +33 (0)3 88 60 04 62
- Ecole élémentaire Saint-Jean, 13 rue des Bonnes Gens 67000 Strasbourg
- +33 (0)3 88 32 79 76
- Ecole élémentaire Saint-Thomas, 2 rue de la Monnaie 67000 Strasbourg
- +33 (0)3 88 32 29 21
- Ecole élémentaire Schoepflin, 6 quai Schoepflin 67000 Strasbourg
- +33 (0)3 88 15 77 61
- Ecole élémentaire Stockfeld, 1 rue du Lorient 67100 Strasbourg
- +33 (0)3 88 39 60 39
- Ecole élémentaire Stoskopf, 22 rue Colette 67000 Strasbourg
- +33 (0)3 88 29 26 28
- Ecole élémentaire Charles Adolphe Wurtz, 53 rue du Rieth 67200 Strasbourg
- +33 (0)3 88 27 14 04

o Collèges

- Collège Fustel de Coulanges, 4 rue Jacques Peirotes 67085 Strasbourg Cedex
- +33 (0)3 88 35 21 81
- Collège Foch, 7 rue du Général Frère 67000 Strasbourg
- +33 (0)3 88 36 34 86
- Collège Kléber, 25 place de Bordeaux 67082 Strasbourg Cedex
- +33 (0)3 88 14 31 14
- Collège Louise Weiss, 68 rue Saint Aloïse 67100 Strasbourg
- +33 (0)3 88 34 21 03
- Collège de la Robertsau, 115 rue Boecklin 67015 Strasbourg Cedex
- +33 (0)3 88 31 03 10
- Collège Twinger 10 Rue Ovide, 67200 Strasbourg
- +33 (0) 3 88 30 22 04
- Collège du Stockfeld, 71 rue des Jésuites 67100 Strasbourg
- +33 (0)3 90.40.16.83

- Lycées
 - Lycée Jean Monnet, 2 place Albert Schweitzer 67028 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 31 95 60
 - Lycée international des Pontonniers, 1 rue des Pontonniers 67081 Strasbourg Cedex +33 (0)3 88 37 15 25
 - Lycée Marcel Rudloff, Avenue François Mitterand, 67 200 Strasbourg +33 (0)3 90 20 44 10

◆ **Etablissements privés**

- Ecoles maternelles et jardins d'enfants
 - Ecole ABCM Zweisprachigkeit, 3 rue Sainte Elisabeth 67000 Strasbourg
+33 (0)3 88 36 13 35
 - Jardin d'enfants La Buissonnière de l'Aar, 11 quai Zorn 67000 Strasbourg
+33 (0)3 88 37 31 89
 - Jardin d'enfants Les Tout Petits d'Alsace, 21 rue Vauban 67000 Strasbourg
+33 (0)3 88 61 75 25
- Ecoles élémentaires
 - Ecole élémentaire Saint-Etienne, 9 rue des Couples 67000 Strasbourg
+33 (0)3 88 15 54 60
 - Ecole élémentaire Lucie Berger, 1 rue des Greniers 67000 Strasbourg
+33 (0)3 88 15 28 00
- Collèges
 - Collège Episcopal Saint-Etienne, 2 rue de la Pierre Large 67084 Strasbourg Cedex +33 (0)3 88 76 75 88
 - Gymnase Lucie Berger, 1 rue des Greniers 67000 Strasbourg
+33 (0)3 88 15 28 00
 - Gymnase Sturm, Place des Étudiants B.P. 23 67060 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 77 10
- Lycée
 - Lycée Saint-Etienne, 2 rue de la Pierre Large 67084 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 76 75 88
 - Gymnase Sturm, Place des Étudiants B.P. 23 67060 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 77 10

D. Lycées proposant une section Abibac

◆ Établissements publics

- Lycée international des Pontonniers

1 rue des Pontonniers

67081 Strasbourg Cedex

+33 (0)3 88 37 15 2 - Fax : +33 (0)3 88 37 98 94

<http://www.lyc-sections-internationales-strasbourg.ac-strasbourg.fr/>

- Lycée Jean Monnet

2 place Albert Schweitzer

B.P. 240

67028 Strasbourg Cedex

+33 (0)3 88 31 95 60 - Fax : +33 (0)3 88 31 95 61

ce.0670078W@ac-strasbourg.fr

- Lycée Marcel Rudloff

http://www.lyc-rudloff-strasbourg.ac-strasbourg.fr/documents_actualites/ABIBAC.pdf

◆ Établissement privé sous contrat

- Collège épiscopal Saint-Etienne

2 rue de la Pierre Large

67084 Strasbourg Cedex

+33 (0)3 88 76 75 88 - Fax : +33 (0)3 88 76 75 89

contact@cse-strasbourg.com - cse-strasbourg.com

A savoir

- **Changement de domicile :**

En cas de changement de domicile, il convient de prévenir le directeur de l'école fréquentée par votre enfant afin qu'il vous remette un certificat de radiation.

Parallèlement, il est nécessaire d'en informer la mairie de votre nouveau domicile en vue de procéder à la mise à jour de votre dossier.

- **Assurance scolaire :**

Elle n'est pas juridiquement obligatoire, mais en pratique, elle est indispensable. Durant toute sa scolarité, il convient donc d'assurer votre enfant afin qu'il soit couvert contre le risque de dommages qu'il pourra causer ou subir dans la cadre de sa scolarité, mais également durant les trajets et les activités extrascolaires.

Pour toute information complémentaire, il est conseillé de se renseigner auprès du chef d'établissement et de votre assureur.

- **Accueil des enfants en situation de handicap :**

Dès l'âge de 3 ans, si leur famille en fait la demande, les enfants en situation de handicap peuvent être scolarisés à l'école maternelle.

Chaque école a vocation à accueillir les enfants relevant de son secteur de recrutement. Pour répondre aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap, un projet personnalisé de scolarisation (PPS) organise la scolarité de l'élève, assortie des mesures d'accompagnement décidées par la Commission des Droits et de l'Autonomie (C.D.A.).

- **Contacts utiles :**

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)

6a rue du Verdon, 67000 Strasbourg - Tél : 0800 747 900

Sous la responsabilité du Président du Conseil Général, la M.D.P.H. offre un guichet unique pour améliorer l'accueil, l'information et l'aide apportés aux élèves handicapés et à leur famille.

- la Commission des Droits et de l'Autonomie (C.D.A.)

6a rue du Verdon, 67000 Strasbourg - Tél : 0800 747 900

La C.D.A. prend les décisions d'orientation et propose des procédures de conciliation en cas de désaccord. Elle associe étroitement les parents à la décision d'orientation de leur enfant.

Adresses utiles

- Rectorat de l'Académie de Strasbourg

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél : +33 (0)3 88 23 37 23
Fax : +33 (0)3 88 23 39 99
ce.rectorat@ac-strasbourg.fr
www.ac-strasbourg.fr

- Inspection Académique du Bas-Rhin (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex
Tél : +33 (0)3 88 45 92 92
Fax : +33 (0)3 88 61 43 15
ce.ia67@ac-strasbourg.fr
www.ac-strasbourg.fr

- Centre d'Information et d'Orientation
(Strasbourg Sud)

Cité Administrative
14 rue du Maréchal Juin
67084 Strasbourg Cedex
Tél : +33 (0)3 88 76 77 23
cio.strasbourg-sud@ac-strasbourg.fr

- Centre d'Information et d'Orientation
(Strasbourg Nord)

11 rue Schoch
BP 30
67084 Strasbourg Cedex
Tél : +33 (0)3 88 60 15 81
cio.strasbourg-nord@ac-strasbourg.fr

- Ville de Strasbourg

Service Accueil et Vie scolaire
3 rue Saint Urbain
67100 Strasbourg
Tél : +33 (0)3 68 98 51 37
www.strasbourg.eu